

COMMUNE DE FLEIGNEUX

Procès-verbal du Conseil Municipal de FLEIGNEUX

Réunion du 2 novembre 2022

Convocation du 12/10/2022

L'an deux mille vingt et deux, le mercredi 2 novembre, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mr Pierre CORNET, Maire.

Etaient présents : M. CORNET Pierre, M. Louis REINBOLD, M. BELLEVILLE Michel, M. Thierry MALJEAN, Mme Valérie GARANT, Mme Valérie FRIGNET, M. Eric JOSTE,
M. Patrick DUFOUR

Etaient absents excusés: Mme Sandrine MINE- M. Pascal HUT- M. Carlos NOBRE

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Michel BELLEVILLE est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint (plus de la moitié des 12 membres), la séance est ouverte.

L'ordre du jour est le suivant :

- Arrêté du Procès-verbal du Conseil municipal du 5 août 2022
- Point sur travaux Mairie-salle des fêtes
- Admission en non-valeur
- Décision modificative: Frais d'études
- Affouage 2022-2023: Prix du stère
- Désignation du correspondant incendie-secours
- Vote du passage à la M57 en 2023
- Vote du quart des crédits en investissement

2022020) Arrêté du Procès-verbal du Conseil municipal du 5 août 2022

A l'unanimité, le Conseil Municipal arrête le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 août 2022.

2022021) Point sur travaux Mairie-salle des fêtes

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport du Maire, approuve à l'unanimité les avenants consécutifs à des travaux supplémentaires pour les lots N°1-3-4-5 et autorise M. le maire à en signer un supplémentaire pour l'installation d'un chauffe-eau électrique pour desservir en eau chaude un lavabo dans la Mairie (Lot N°6).

Le conseil municipal prend note que les travaux sont quasiment terminés.

2022022) Admission en non-valeur

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à accorder décharge de 0.68 € au comptable après avoir admis cette somme en non-valeur.

2022023) Décision modificative: Frais d'études

M. le Maire explique que:

Les travaux dans la salle des fêtes et la mairie ayant débuté, il faut basculer les frais d'études du compte 203 au compte 231.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative suivante et autorise les écritures d'ordre budgétaires en dépenses et en recettes:

Chapitre 041 compte 231: + 21015 € en dépenses

Chapitre 041 compte 231: + 21015 € en recettes

2022024) Affouage 2022-2023: Prix du stère

L'affouage sera réalisé dans les parcelles 115-116-119-120 pour 981 stères. Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe le prix à 11.03 € du stère.

2022025) Désignation du correspondant incendie-secours

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le choix du maire avant le 1er novembre 2022, de désigner M. Thierry MALJEAN, comme correspondant incendie-secours.

2022026) Vote du passage à la M57 en 2023

Après les explications du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide le passage à la M57 et accepte le devis Segilog d'un montant de 288 € pour l'intégration de l'actif de la collectivité à partir du fichier de la trésorerie.

2022027) Vote du quart des crédits en investissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le maire, avant le vote du BP 2023, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

	Crédits votés	DM	total	$\frac{1}{4}$ crédits
Chapitre 20	3 180	0	795	795 €
Chapitre 23	132 500		33 125	33 125 €

Fin de la séance à 22h00

Le Secrétaire de France


Le Maire
Pierre CORNET


